

CHANGEMENTS DES RAPPORTS D'AUTORITE DANS LES MENAGES EN SITUATION D'URGENCE AU BURKINA FASO

Daguiergwendé Yolande Flora DIAPA

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), diapaflora@gmail.com

Alexis Clotaire BASSOLE

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), alexis.bassole@ujkz.bf

Résumé

La présente étude analyse les effets de la situation d'urgence sur les dynamiques familiales des ménages déplacés internes dans la commune de Ouahigouya. En effet, l'avènement d'une situation d'urgence sécuritaire provoque généralement la destruction des biens des communautés ainsi que des déplacements forcés de populations en quête de survie.

Dans ce contexte, divers changements interviennent dans la composition et le fonctionnement des ménages. Au niveau culturel, les rapports d'autorité connaissent des mutations au sein des ménages déplacés. Ces changements s'opèrent autant chez les hommes que chez les femmes à travers la redistribution de l'autorité parentale et l'adaptation des rôles de genre.

Mots-clés : situation d'urgence, dynamiques familiales, autorité, changements.

Abstract

This study looks at how emergency situations affect the family dynamics of internally displaced households in the commune of Ouahigouya. Indeed, the onset of a security emergency usually leads to the destruction of community property as well as forced population movements in search of survival. In this context, various changes occur in the composition and functioning of households. Culturally, authority relationships shift within displaced households. These changes happen among both men and women through the redistribution of parental authority and the adaptation of gender roles.

Keywords: emergency situation, family dynamics, authority, changes.

Introduction

Le Burkina Faso, pays d'Afrique subsaharienne, connaît depuis 2015, une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. La zone des trois frontières Niger, Mali et Burkina Faso correspondant au Liptako-Gourma est « devenue le sanctuaire des groupes terroristes multinationaux, coalisés avec les groupes locaux et le grand banditisme » (Djingarey, 2021 : p.14). Le 30 mars 2023, le gouvernement finit par décréter l'état d'urgence dans 8

régions du Burkina Faso. Cette mesure touche 22 des 45 provinces que compte le pays (FASO7.com du 24/03/2023). Cette situation d'urgence était effectivement perceptible dans plusieurs régions du pays.

Dans certaines régions comme le Sahel, le Nord, la Boucle du Mouhoun et l'Est, ces problèmes sécuritaires ont conduit à des déplacements massifs de populations vers d'autres localités pour être à l'abri des exactions. Ces populations ont trouvé refuge chez des parents, amis, connaissances et dans des sites temporaires.

Dans des familles d'accueil ou dans des sites, ces populations sont communément appelées des personnes déplacées internes (PDI). Selon le CONASUR (Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation), à la date du 28 février 2023, il y avait dans tout le pays, environ 1 999 127 PDI. Dont 1 053 932 femmes et 945 195 hommes. (Ocha, 2023 : 1).

Dans ce contexte, les modes de vie des populations déplacées sont bouleversés et divers changements interviennent dans l'organisation et le fonctionnement des ménages. Ainsi, une réelle préoccupation se pose quant aux effets de cette situation d'urgence sur les dynamiques familiales, notamment les rapports d'autorité. Des études précédentes qui ont abordé les effets du déplacement sur les dynamiques familiales, nous retenons que : au niveau culturel, le fait de passer d'un environnement rural à un environnement urbain provoque une « désorganisation sociale » (Thomas et Znaniecki, 1919) ; c'est-à-dire, une dissolution des contrôles sociaux à cause du passage d'un mode de vie communautaire à un mode de vie individuel. Le déplacement et l'acculturation sont des expériences de désorganisation et de réorganisation qui implique une transformation des identités individuelles et sociales. (Bornstein et al, 2020).

Dans le couple, le déplacement augmente l'autonomie et le pouvoir des femmes. Avec le changement de milieu, l'espace de production et les conditions de reproduction changent et les rôles des membres se transforment également. (Nations unies, 2006). L'exposition aux valeurs d'égalité hommes/femmes dans la ville de destination ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des femmes, conduit à une redistribution du pouvoir et des rôles dans le ménage. Au même moment, les hommes qui ont plus de mal à s'insérer professionnellement développent des personnalités violentes du fait qu'ils perçoivent leur virilité menacée,

surtout lorsque les époux sont issus des communautés valorisant des rôles traditionnels de genre (Goudet, 2021 ; Lwambo, 2011).

Cependant, nous avons constaté que les changements des rapports de pouvoir sociaux n'ont pas été suffisamment documentés, particulièrement dans un contexte d'urgence sécuritaire comme celui du Burkina Faso. Ainsi, dans une perspective sociologique, nous avons cherché à comprendre les effets de la situation d'urgence sur les rapports d'autorité au sein des ménages déplacés. En nous appuyant sur la théorie de la structuration de Giddens (1987), nous avons analysé comment l'avènement d'une situation d'urgence a influencé les rapports d'autorité dans les ménages.

« L'étude de la structuration des systèmes sociaux est celle des modes par lesquels ces systèmes, qui s'ancrent dans les activités d'acteurs compétents, situés dans le temps et dans l'espace et faisant usage des règles et des ressources dans une diversité de contextes d'action, sont produits et reproduits dans l'interaction de ces acteurs, et par elle. » (Giddens, 1987 : 74).

Ce choix théorique se justifie par le fait que la théorie de la structuration nous permet de dépasser l'opposition classique entre l'individu et la société dans l'analyse des faits sociaux. Pour elle, les structures sociales ne sont ni totalement extérieures aux individus, ni indépendantes de leurs actions : elles sont produites et reproduites par les pratiques sociales.

Dans le contexte de déplacement forcé où se tient cette étude, cette théorie nous a permis d'analyser comment les pratiques quotidiennes des membres des ménages déplacés contribuent à reproduire, négocier ou transformer les rapports d'autorité. En effet, les concepts développés dans la théorie de la structuration tels que : structure, dualité du structurel, action et agentivité, réflexibilité, nous ont permis de saisir cette réalité. La structure concerne les normes de genre, les normes familiales, la conception de l'autorité et les obligations envers les aînés. Elle repose sur les règles (qui décide, qui gère l'argent) et les ressources (les revenus, l'emploi, l'aide humanitaire). L'action et l'agentivité révèle la capacité des femmes, des hommes et des enfants à négocier, contester ou contourner l'autorité préétablie (avant le déplacement). La réflexibilité rend compte du fait que les acteurs sont capables de réfléchir à leurs propres comportements et de les ajuster en fonction de leur compréhension du contexte. La dualité du structurel nous a permis d'observer comment les pratiques quotidiennes reproduisent certaines formes d'autorité mais

peuvent aussi progressivement les transformer. Ainsi, la structure oriente l'action et les acteurs par leurs pratiques, reproduisent ou transforment les structures.

La théorie de la structuration nous permet donc de comprendre comment les relations familiales se recomposent sous l'effet du déplacement, de la précarité et des transformations sociales. Pour des aspects particuliers avons convoqué d'autres théories comme L'interactionnisme symbolique (Mead, 1934 ; Goffman, 1956 ; Becker, 1963) et l'habitus (Bourdieu, 1972).

Méthodologie

Cette étude s'est déroulée dans la commune de Ouahigouya, chef-lieu de la province du Yatenga et de la région du Nord (actuellement région du Yaadga) au Burkina Faso. La commune de Ouahigouya a été fortement touchée par la situation d'urgence sécuritaire liée aux attaques terroristes. A la date du 31 mars 2023, elle comptait 147 134 PDI, dont 23 236 hommes, 35 255 femmes et 88 643 enfants venant des villages de la commune et des autres provinces. Ces PDI ont été logés dans quatre sites d'accueil temporaire et quinze Zones d'accueil dans la commune de Ouahigouya.

L'objectif général de notre étude est d'analyser les effets de la situation d'urgence sur les rapports d'autorité des PDI dans les ménages. Cette perspective se voulant compréhensive, nous avons opté pour la méthode qualitative. Pour atteindre cet objectif, nous avons réalisé des entretiens individuels en utilisant des guides d'entretien semi-directifs.

Le principe de la triangulation et de la saturation a conduit la collecte des données et nous a permis d'enquêter 66 personnes dont 40 PDI adultes de ménages différents et 26 personnes-ressources. Pour l'analyse des données, nous avons procédé à une analyse de contenu. Pour faire appel aux propos de nos enquêtés, nous avons utilisé les initiales des profils (par exemple PR pour Personne-ressource, PDI pour Personne Déplacée Interne), suivies du numéro d'ordre de l'entretien. Cela nous a permis de préserver l'anonymat de nos enquêtés. Le niveau d'étude de l'enquête est indiqué par : niveau primaire, niveau secondaire et niveau supérieur ; NS signifie Non Scolarisé. La durée de déplacement de l'enquête quant à elle est indiquée à travers des échelles : 0 à 6 mois, 6 mois à 1 an, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans, ...

Résultats et Discussion

À l'issue du traitement des données recueillies, nous avons analysé les effets de la situation d'urgence sur l'autorité de la femme et de l'homme dans les ménages déplacés. Pour chacun d'eux, nous avons observé plusieurs cas de figure.

1. Les changements de l'autorité de la femme déplacé interne

Pour les changements de l'autorité de la femme déplacé interne, nous avons observé deux cas de figure :

1.1. Premier cas de figure : La femme change de statut et d'autorité

L'avènement de la situation d'urgence a conduit à un déplacement massif et sans préparation des populations pour fuir les attaques terroristes. Pendant et après la fuite, de nombreuses familles ont été séparées. Cette séparation a donné lieu à une augmentation du nombre de ménages ayant des femmes comme chef de ménage, les hommes étant décédés, partis faire la guerre ou chercher du travail dans une autre localité. La femme se retrouve alors dans une situation où elle dispose à la fois du statut formel de chef de ménage et de l'autorité qui accompagne ce statut. C'est le cas de la PDI 312 qui dit : « Quand mon mari était vivant, c'était lui le chef de ménage. Maintenant qu'il n'est plus là, c'est moi qui assume cette responsabilité. Je dois m'occuper de tout, toute seule : l'éducation des enfants, les dépenses, tout. Mes enfants et ma belle-fille me considèrent, comme le chef de ménage et respectent mes décisions ». (Femme, 54 ans, veuve, NS, vendeuse de cola, plus de 3 ans, Ouahigouya le 5 mars 2024). Dans un ménage polygamique, la PDI 333, affirme : « Après le déplacement mon autorité a augmenté, car maintenant c'est moi et ma coépouse qui prenons toutes les décisions du ménage. Nous fixons ensemble les règles de conduite et nous nous assurons de l'ordre dans le ménage, parce que notre mari n'est pas là ». (Femme, 40 ans, mariée, NS, ouvrière, plus de 3 ans, Ouahigouya le 17 avril 2024).

Il s'agit ici d'un changement de statut de la femme du fait de l'absence de l'homme. Ce changement de statut est accompagné d'un renforcement de son autorité dans le ménage dont elle est désormais la cheffe. Cela présente des similitudes avec l'étude de Sow (1995) sur les femmes rurales chefs de ménage. En effet, elle révèle que lorsqu'il n'existe pas de figure masculine dans la famille, du fait de la migration, du veuvage ou

du divorce, les femmes deviennent le soutien économique exclusif dans le ménage. Cela augmente leur marge de manœuvre et leur influence dans le ménage. Ainsi, elles parviennent à négocier une autorité au sein de la famille nonobstant les limites culturelles.

1.2. Deuxième cas : La femme ne change pas de statut, mais change d'autorité

Cela s'observe généralement dans les ménages où le couple (le mari et la femme) reste ensemble après le déplacement. En ce moment, la femme n'a pas le pouvoir formel, car, l'homme demeure le chef de ménage. Cependant, elle participe davantage aux prises de décisions et elle bénéficie de plus de respect et de considération dans le ménage qu'avant. Cela montre qu'elle a gagné en autorité, même si son statut n'a pas changé. Ces changements s'observent au niveau des relations intergénérationnelles (parents/enfants) tout comme dans les relations de couple (mari/femme). Cela peut être la conséquence des sensibilisations reçues de la part des organismes humanitaires ou de l'augmentation du pouvoir économique de la femme dans le ménage.

1.2.1. Changements de l'autorité des femmes dans les relations intergénérationnelles

Au niveau des relations intergénérationnelles, l'autorité des femmes a connu des changements du fait de l'évolution de son rôle économique dans le ménage. En effet, étant devenu co-pourvoyeur ou principales pourvoyeuses des dépenses du ménage, leur pouvoir d'influence auprès des enfants en a été amélioré. La PDI 313 évoque l'obéissance des enfants aux instructions qu'elle leur donne en ces termes : « J'ai remarqué que depuis notre arrivée ici, mes enfants me considèrent plus dans le ménage que quand on était au village. Quand je leur parle, ils obéissent. Ils ne me tiennent plus tête comme au village. (...) C'est parce qu'ils voient tous les efforts que je fournis pour subvenir à leurs besoins ». (Femme, mariée, 45 ans, vendeuse, NS, plus de 3 ans, Ouahigouya le 5 mars 2024).

Une autre PDI 320 évoque des recours fréquents, signe d'une amélioration de son pouvoir d'influence en ces termes : « ma capacité à me faire respecter dans le ménage a augmenté, car les enfants se réfèrent beaucoup plus à moi qu'à leur père qui est souvent absent et ils

m'écoutent». (Femme, mariée, 38 ans, ouvrière, NS, 6 mois-1 an, Ouahigouya le 22 mars 2024).

Ainsi, l'évolution du rôle économique de la femme dans le ménage provoque un accroissement de son autorité maternelle. Une autre PDI 335 évoque les changements de son niveau d'autorité dans l'ensemble du ménage : « en tant que femmes, notre capacité à nous faire respecter dans le ménage a augmenté, car c'est nous les femmes qui faisons les petits boulots et qui faisons toutes les dépenses. Notre mari ne travaille plus ». (Femme, mariée, 50 ans, NS ouvrière, 1 à 2 ans, Ouahigouya le 21 avril 2024).

La PDI 332 quant à elle, note les effets du changement de statut social sur le niveau de respect que ses enfants lui témoignent en disant : « Le respect que les enfants ont pour nous leurs mères a augmenté, car nous sommes chefs de ménage maintenant ». (Femme, mariée, 45 ans, commerçante, NS, 1 à 2 ans, Ouahigouya le 15 avril 2024).

De ces récits, nous retenons que le leadership des mères dans le ménage a augmenté pendant la situation d'urgence. Cela présente des similitudes avec les conclusions de Negrov et al (2023) qui ont prouvé que les femmes migrantes ukrainiennes sont parvenues à développer des capacités de leadership en situation de crise. Ce leadership a fortement émergé dans les sphères religieuses et sociales à travers l'accompagnement psychosocial dans la communauté d'accueil.

L'augmentation de l'autorité féminine dans les ménages déplacés est intrinsèquement liée au renforcement de leur rôle économique dans un contexte d'urgence où le ménage a perdu la majorité de ses actifs. Cela rejoint les résultats des recherches de Bryceson (1995) sur les ménages africains qui révélaient que les changements économiques pouvait modifier la division des responsabilités et, par conséquent, les rapports de pouvoir au sein du ménage.

1.2.2. Changements de l'autorité des femmes dans les relations conjugales

Au niveau des relations conjugales également, l'avènement de la situation d'urgence a impacté l'autorité des femmes dans le couple. En effet, elles ne sont plus aussi effacées qu'avant, mais jouent un rôle de plus en plus visible dans les prises de décision et les dépenses. Elles bénéficient de ce fait d'une considération plus accrue de leurs époux. Cette PDI 305 évoque le respect que lui témoigne désormais son époux

en ces termes : « Notre mari nous respecte plus, car il voit tout ce que nous faisons dans les dépenses de la famille. (...) Je crois que mon autorité dans le couple a augmenté parce que notre mari demande maintenant notre avis pour prendre des décisions et avec mes coépouses, nous effectuons beaucoup plus de dépenses pour le ménage qu'au village ». (Femme, mariée, 28 ans, balayeuse de gravillon, NS, plus de 3 ans, Ouahigouya le 19 février 2024).

Un homme, PDI 315 explique comment le rôle des femmes a changé dans son ménage : « Au village, c'est moi l'homme qui décidait de tout. De temps en temps, je pouvais consulter mes femmes, mais j'avais toujours le dernier mot. Ici, les femmes sont plus impliquées dans les dépenses et les prises de décision, car maintenant, nous devons plus nous concerter pour mutualiser nos ressources afin de nous en sortir ». (Homme, 54 ans, marié, NS, aide-maçon, plus de 3 ans, Ouahigouya le 20 mars 2024).

Un autre PDI 325 apprécie l'amélioration des capacités décisionnelles et opérationnelles des femmes dans son ménage quand il dit : « Avant le déplacement, je décidais de tout et mes femmes ne prenaient pas d'initiatives. Ici, elles sont plus éveillées et prennent des décisions sans m'attendre. Face à une situation, elles peuvent prendre une décision et agir en attendant de m'informer après ». (Homme, marié, 48 ans, NS, ouvrier, plus de 3 ans, Ouahigouya le 28 mars 2024).

De ces récits, nous percevons une amélioration du pouvoir d'influence de la femme dans le ménage déplacé, que ce soit en termes de considération, de prise de décisions ou d'action ; et ce, même en présence de l'homme. Ce qui rejoint les résultats de Calderon et al (2011) qui ont démontré que le déplacement forcé peut faire des femmes les principales pourvoyeuses de revenu dans les ménages, renforçant ainsi leur rôle décisionnel et leur capacité d'influence.

Au même moment, du côté de l'homme, des changements différents s'opèrent.

2. Les changements de l'autorité de l'homme déplacé interne

Pour les changements de l'autorité de l'homme déplacé interne, nous avons observé deux cas de figure :

2.1. Premier cas : L'homme perd son statut et son autorité

L'avènement de la situation d'urgence a provoqué des séparations familiales pendant la fuite et après le déplacement. Lorsque le ménage est divisé et que le chef n'est plus présent ou plus suffisamment présent, cela conduit la plupart du temps à une baisse de son pouvoir et de son autorité dans le ménage. Sa capacité à contrôler et/ou à influencer la vie des autres membres dans le sens qu'il souhaite diminue. C'est ce que nous explique cette personne-ressource PR 355 en ces termes : « Avec le déplacement, beaucoup de familles sont séparées : ta première femme est à Oufré (un quartier de la ville de Ouahigouya) dans sa famille, la deuxième femme est à Siguivoussé (un autre quartier de la ville de Ouahigouya) chez ses parents et toi-même l'homme tu n'as pas de domicile fixe, tu n'as pas de vie de famille. Tes enfants sont partagés entre deux familles et tu n'as plus de contrôle sur eux, où est ta dignité de chef de famille ? » (Homme, 34 ans, marié, secondaire, fonctionnaire, plus de 3 ans, Ouahigouya le 4 mars 2024).

Cet homme, PDI 316 nous relate son vécu en ces termes : « Avant le déplacement, quand on était en grande famille au village, c'étaient mes frères et moi qui décidions de tout et contrôlions les membres du ménage. Aujourd'hui, nous sommes dispersés. Chaque frère est quelque part avec sa famille. Chez moi, c'est maintenant ma femme qui prend la plupart des décisions de la vie courante parce que moi, je suis très souvent absent, comme je suis sur les sites d'orpaillage (...) Je peux dire que mon autorité dans la famille a baissé parce que je ne suis plus suffisamment présent à la maison. ». (Homme, 40 ans, marié, NS, orpailleur, 2- 3 ans, Ouahigouya le 20 mars 2024).

Cette situation n'épargne pas les fonctionnaires. Cette personne-ressource PR 352 qui est également une personne déplacée interne nous décrit son cas : « Avec la situation d'urgence, ma famille est disloquée. Moi je suis ici à Ouahigouya parce que mon service a été délocalisé ici. Ma femme est restée au village, car elle n'a pas pu me rejoindre avant que la route ne soit barrée. Les enfants sont dispersés entre Gourcy (une autre commune de la région), Yako (une autre commune de la région) et le village. C'est ainsi que nous vivons depuis 4 ans. Moi en tant que chef de famille, je n'ai plus aucun contrôle ni sur mes enfants, ni sur ma femme (...) Chacun se débrouille ! Même l'éducation des enfants est remise en cause parce qu'en tant que parents, nous n'avons plus la possibilité de les surveiller, les coincer et bien les éduquer. Chacun est laissé à lui-même

(...) Si ce n'est pas Dieu seul qui veille. Et je ne suis pas seul dans mon cas ; la majorité des familles déplacées sont séparées. Les hommes et les garçons vont sur les sites d'orpaillage et laissent la famille avec leurs épouses ou leurs mères ; et ça crée beaucoup de dérives chez les enfants, comme chez les époux qui deviennent chacun des célibataires géographiques, et bonjour les infidélités et autres... » (Homme, 54 ans, marié, secondaire, fonctionnaire, plus de 3 ans, Ouahigouya le 20 février 2024).

De ce récit, nous retenons que les ruptures familiales imposées par la situation d'urgence ont provoqué une baisse de l'autorité masculine dans les ménages. Cela nous rappelle les travaux de Diome (2005) qui avait montré que dans un contexte de migration, le père resté au pays perd toute autorité sur son fils exilé, symbolisant la fracture migratoire et la désillusion masculine.

2.2. Deuxième cas : L'homme garde son statut, mais perd en autorité

Le deuxième cas de figure chez l'homme, c'est lorsque le ménage initial n'est pas séparé à l'issue du déplacement. En ce moment, l'homme garde le statut de chef de ménage et l'autorité qui l'accompagne. Cependant, cette autorité diminue par rapport à la situation d'avant crise. Certains hommes expliquent cela par la baisse de leur pouvoir économique.

2.2.1. Changement de l'autorité de l'homme dans les relations intergénérationnelles

Au niveau des relations intergénérationnelles, l'autorité du père occupe une place centrale. Avec la situation d'urgence, cette autorité a été ébranlée du fait de l'incapacité du père à assumer ses devoirs vis-à-vis de ses enfants. C'est ce qu'a connu PDI 315 qui affirme : « Les membres du ménage ne me respectent plus comme avant. Avec le déplacement, j'ai perdu tous mes biens et mon travail. Si tu n'arrives plus à nourrir et loger convenablement ta famille, c'est normal qu'on te craigne moins ». (Homme, 54 ans, marié, NS, aide-maçon, plus de 3 ans, Ouahigouya le 20 mars 2024).

Selon PDI 317 : « quand tu n'arrives pas à faire les dépenses de la famille comme avant, il y a forcément une diminution du respect qu'on te vouait ». (Homme, 35 ans, marié, NS, chômeur, plus de 3 ans, Ouahigouya le 21 mars 2024).

La PDI 307 évoque la baisse du degré de considération à son égard : « Avant le déplacement, j'avais mon argent, je faisais ce que je voulais et personne ne pouvait rien me dire. Mais avec la situation, j'ai tout perdu, je n'ai plus rien et je mène une vie misérable. (...) On me respecte moins parce que je n'ai plus rien. Rares sont les personnes qui me comprennent. Sur 100, le respect de mes femmes et des autres membres du ménage à mon égard a baissé à 70. Tout n'est pas fini, mais ça a baissé. » (Homme, 44 ans, marié, NS, manœuvre, 2- 3 ans, Ouahigouya le 22 février 2024).

Une personne-ressource PR 357 confirme ce constat quand il dit : « Les enfants tendent à faire la rébellion, car les parents n'arrivent plus à leur donner le nécessaire. Ils deviennent indisciplinés et irrespectueux ». (Homme, 43 ans, marié, secondaire, leader religieux, plus de 3 ans, Ouahigouya le 05 mars 2024).

De ces récits, nous retenons que l'autorité du père est légitimée par sa capacité à assumer ses responsabilités. Elle n'est pas naturelle et ne dépend pas du fait d'être géniteur. Cette autorité symbolique du père est remise en question parce qu'il n'a plus les moyens de nourrir et protéger sa famille. Ainsi, les hommes perdent leur statut de protecteur et se trouvent marginalisés.

Cela présente des similarités avec les résultats de l'étude de Mukasonga (2012) qui a montré que dans le contexte de la guerre et de la déportation, les structures patriarcales classiques sont bouleversées. Le père perd son autorité en exil, face à la précarité et au rôle croissant des femmes dans la survie quotidienne de la famille.

Ainsi, une évolution économique peut entraîner une recomposition de l'autorité familiale, puisque le contrôle des ressources constitue souvent une base importante de l'autorité masculine. Dans une étude sur la vie économique des réfugiés, Jacobsen (2005) montrait effectivement que le déplacement bouleverse les moyens d'existence et la répartition des responsabilités économiques au sein des ménages. La perte du statut de principal pourvoyeur peut contribuer à affaiblir certaines formes traditionnelles d'autorité masculine, tandis que l'implication économique accrue des femmes peut renforcer leur capacité de négociation dans le ménage.

2.2.2. Changement de l'autorité de l'homme dans les relations conjugales

Au niveau des relations de couple également, les effets de la situation d'urgence se sont fait ressentir sur l'autorité des hommes. En effet, du fait de la perte de leur patrimoine et des difficultés d'insertion professionnelle dans la localité d'accueil, les hommes voient leur autorité traditionnelle remise en cause dans le couple. C'est ce que nous relate la PDI 338 en ces termes : « Avant le déplacement, j'avais plus d'autorité sur mes femmes et mes enfants... j'ai l'impression que mes femmes ne me respectent plus tellement comme au village ». (Homme, mariée, 54 ans, NS, 1 à 2 ans, aide-maçon, Ouahigouya le 23 avril 2024).

D'autres hommes trouvent que c'est l'influence des valeurs urbaines sur les femmes déplacées qui leur fait perdre l'autorité sur leurs épouses. C'est la position de la PDI 308 qui insiste : « mon autorité auprès de mes femmes a diminué parce qu'elles se sont laissées influencées par les femmes de la ville et ne respectent plus mes décisions comme au village ». Homme, 50 ans, marié, NS, manœuvre, 2- 3 ans, Ouahigouya le 22 février 2024).

La PDI 308, quant à elle, évoque les difficultés à faire respecter sa volonté dans le couple : « Ma capacité à me faire respecter a diminué, car les femmes quand elles sortent, elles prennent des idées d'autres personnes dehors et elles ne m'écoutent plus totalement comme au village. (...) Elles me manquent de respect ou me disent des paroles blessantes quand je n'arrive pas à donner l'argent de la popote (...) Elles sont devenues irrespectueuses et contredisent maintenant mes décisions, chose quelles n'osaient pas faire au village. Là-bas, elles écoutaient et faisaient ce que je disais. » (Homme, marié, 50 ans, NS, manœuvre, 2 à 3 ans, Ouahigouya le 22 février 2024).

Une autre PDI 340 ajoute : « au village mes femmes respectaient toujours ce que je leur interdisais, mais ici, elles veulent souvent désobéir ». (Homme, marié, 30 ans, traducteur, post-primaire, plus de 3 ans, Ouahigouya le 24 avril 2024).

La PDI 161 va plus loin en disant : « les femmes sont devenues autoritaires, elles ne respectent plus ce que je dis, elles font ce qu'elles veulent. » (Homme, 40 ans, marié, NS, chômeur, 6 mois -1 an, Ouahigouya le 22 janvier 2024).

PDI 317 évoque la difficulté pour les hommes de maintenir le contrôle sur leurs femmes en ces termes : « de façon générale, les femmes sont

devenues plus libres, il n'y a plus de travaux champêtres qui contraignent les gens aux champs en un lieu toute la journée. Ici homme ou femme chacun se lève et disparaît on sait où jusqu'au soir». (Homme, 35 ans, marié, NS, chômeur, plus de 3 ans, Ouahigouya le 21 mars 2024).

De ces récits, nous retenons qu'avant le déplacement, la relation de couple était marquée par une autorité dominatrice de l'homme qui se manifestait par les prises de décisions unilatérales et l'imposition de sa volonté à la femme. Cela était lié à la prédominance des normes sociales patriarcales qui établissent l'homme comme le chef de la femme dans le couple et exigent soumission et obéissance de la femme à son époux. Cela nous renvoie à la théorie de la domination masculine de P. Bourdieu (1998) qui avait présenté le couple comme un lieu de reproduction de la domination masculine. Cette domination qui ne s'exerce pas seulement par la contrainte (lois, violence physique, etc.), mais surtout par la symbolique, c'est-à-dire par des représentations mentales, des schémas culturels que les individus intègrent inconsciemment. Ainsi, l'homme est souvent socialisé à dominer. Il prend les décisions, gère les ressources, parle plus dans les discussions et impose sa vision. La femme est socialisée à servir ou plaire : elle se conforme à l'image de la « bonne épouse », prend soin de l'autre, s'efface (moins de pouvoir, moins de paroles, charge mentale, etc.). La relation de domination s'exerce dans l'ordre de l'évidence. Ce qui signifie que les rôles genrés sont perçus comme allant de soi, ce qui empêche de les remettre en question.

Cependant l'avènement de la situation d'urgence a fait naître des attitudes et comportements de défiance et/ou de contournement de cette autorité dominatrice. L'homme qui ne peut plus subvenir aux besoins du foyer perd la légitimité de son pouvoir culturellement établi. Cela vient nuancer les conclusions des travaux de Chant (1997) qui avaient démontré que les transformations économiques et sociales pouvaient modifier la position des femmes dans les ménages sans pour autant faire disparaître automatiquement les structures patriarcales. Ainsi, une femme peut participer davantage aux dépenses, prendre davantage de décisions et avoir plus d'autonomie, tout en continuant à reconnaître au conjoint une position d'autorité.

D'une manière générale, nous pouvons retenir que pendant la situation d'urgence, la capacité des hommes à dominer les rapports sociaux dans le ménage a baissé à cause de la perte de leur patrimoine, l'absence de travail rémunéré et le rôle de plus en plus croissant des femmes dans la

survie du ménage. Ainsi, les hommes assistent presque impuissant à la réduction de leur autorité parentale et conjugale.

Avec l'avènement de la situation d'urgence, ils ont perdu presque tous leurs biens matériels et financiers et se retrouvent dans une situation où ils n'arrivent plus à assumer leurs responsabilités de chef et de principal pourvoyeur du ménage. Ils ont perdu également le contrôle qu'ils avaient sur les membres et les ressources du ménage.

Cela présente des similitudes avec les résultats de Kesmaecker-Wissing et Pagot (2015). Effectivement, dans leurs travaux de recherche, ils sont arrivés à la conclusion que le déplacement bouleverse non seulement la composition de la famille à travers la perte et/ou la séparation d'avec certains membres de la famille, mais aussi et surtout le fonctionnement de la famille. En effet, selon elles, les rôles et les responsabilités qui étaient clairement définis avant le déplacement connaissent de profondes mutations. Avant, toute la famille travaillait ensemble aux champs. Les hommes étaient les chefs de ménage et organisaient les journées du ménage. Ils prenaient toutes les décisions importantes et effectuaient les travaux physiquement rudes au niveau de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes quant à elles s'occupaient des enfants et du foyer avec de petites activités agricoles et commerciales. Le rôle des enfants était d'aller à l'école et aider leurs parents dans leurs activités agricoles domestiques (pour les filles). Avec le déplacement, chacun doit chercher du travail de son côté : hommes, femmes, enfants. Le degré de contrôle de l'homme sur le ménage est réduit et il perd progressivement son autorité. Ils ont du mal à trouver un emploi et les femmes perçoivent cela comme de la paresse. Pendant ce temps, les femmes continuent de s'occuper du foyer et assument de nouvelles responsabilités pour subvenir aux besoins de la famille.

Au plan culturel, les hommes se retrouvent comme entenaillés entre leur rôle prescrit par les normes patriarcales et l'incapacité manifeste de remplir ce rôle qu'ils ont intériorisé et expérimenté dans leur vécu quotidien pendant des années.

Cela rejoint les résultats de Ayika et al (2018) qui montrent que le déplacement forcé entraîne un chamboulement structurel des familles. Celles-ci connaissent la rupture des systèmes sociaux traditionnels, le renversement des rôles et une augmentation des chefferies féminines.

L'autorité masculine ne disparaît pas, elle demeure sous d'autres formes plus modérées et les négociations internes dans le ménage augmentent.

Ces résultats présentent des similitudes avec ceux de De Bellaing (1990) qui a démontré que l'autorité dans la famille était historiquement incarnée par le père, dans une structure patriarcale. Ce pouvoir était légitimé par la tradition, la religion, et les normes sociales : le père était le chef de famille, détenteur de l'autorité sur les enfants et l'épouse. Ce modèle reposait sur une hiérarchie fixe, perçue comme naturelle et légitime. Mais avec la modernité (la montée de l'égalité entre les sexes, l'individualisation des membres de la famille, la reconnaissance de l'enfant comme sujet de droit), cette autorité patriarcale entre en crise. L'autorité n'est plus imposée de manière unilatérale, mais doit être négociée, justifiée, expliquée. De Bellaing ne parle pas de disparition de l'autorité familiale, mais d'une mutation : elle devient plus fonctionnelle : liée aux compétences éducatives, à la capacité à dialoguer. Elle repose moins sur l'obéissance et davantage sur la légitimité construite dans la relation. La « crise de l'autorité » est, pour De Bellaing, une recomposition dans les modalités d'exercice de l'autorité familiale. Il insiste sur le déclin du modèle autoritaire au profit d'un dialogue entre le détenteur de l'autorité et ceux sur qui elle s'exerce.

En définitive, l'on assiste chez l'homme à un passage d'un type d'autorité selon Bourdieu (1998) c'est-à-dire une domination acceptée à un type d'autorité selon Bellaing (1990), c'est-à-dire souple et négociée. En situation d'urgence, les rapports d'autorité changent. L'autorité masculine basée sur la tradition baisse tandis que l'autorité féminine basée sur le charisme (la capacité de la femme à pourvoir aux besoins du ménage) augmente.

Conclusion

L'objectif de cette étude était d'analyser les effets de la situation d'urgence sur les rapports d'autorité au sein des ménages déplacés. Pour ce faire, nous avons adopté une démarche qualitative en nous appuyant sur la théorie de la structuration d'Anthony Giddens.

Les résultats révèlent des changements d'autorités tant chez les hommes que chez les femmes. Ces changements sont visibles dans les relations intergénérationnelles comme dans les relations de couple.

Au niveau de la femme, nous observons une augmentation de leur pouvoir de décision et de leur capacité à se faire respecter et obéir par les enfants et les autres membres du ménage. Cela s'explique par l'absence

fréquente des hommes, l'action des humanitaires et l'obtention d'un travail rémunéré par les femmes. Dans les relations conjugales également, nous notons une augmentation de l'autorité féminine dans le couple avec une amélioration du respect et de la considération qu'elles reçoivent de leurs époux.

Au niveau des hommes, nous notons une baisse de leur autorité traditionnelle tant dans le ménage que dans le couple. La perte des ressources, le manque d'emploi et les séparations familiales font qu'ils n'arrivent plus à assumer leurs responsabilités de chef et de principal pourvoyeur du ménage. Ils perdent également le contrôle qu'ils avaient sur les membres et les ressources du ménage.

L'apparition des attitudes et des comportements qui remettent en cause l'autorité masculine dans le ménage, témoigne d'un passage d'une autorité traditionnelle du père vers une autorité charismatique de la mère légitimée principalement par la capacité à subvenir aux besoins des enfants.

D'une manière générale, nous pouvons retenir que pendant la situation d'urgence, la capacité des hommes à dominer les rapports sociaux dans le ménage a baissé pendant que celle des femmes a augmenté. L'autorité masculine ne disparaît pas, elle demeure sous d'autres formes plus modérées et les négociations internes dans le ménage augmentent. C'est ainsi que l'on assiste chez l'homme à un passage d'un type d'autorité rigide (Bourdieu, 1998) à un type d'autorité souple et négociée (Bellaing, 1990).

La situation d'urgence vient donc perturber l'ordre social dans les ménages déplacé interne. Ce qui permet de conclure qu'il se produit des adaptations du modèle culturel de l'autorité dans les ménages en situation d'urgence.

Bibliographie

AYIKA David et al., « A Qualitative Exploration of Post-Migration Family Dynamics and Intergenerational Relationships », *SAGE Open*, 2018/8, N°4, pp.1-10. <https://doi.org/10.1177/2158244018811752>. Consulté le 25/03/2025.

BECKER Howard Saul, 1967. *Outsiders : studies in the Sociology of Deviance*, Free Press, Illinois.

BRYCESON Deborah Fahy, 1995, «Gender Relations in Rural Tanzania: Power Politics or Cultural Consensus? », In: *Gender, Family and Household in Tanzania*, C. Creighton & C. K. Omari (Eds.), (pp. 37–69) Avebury, Aldershot.

CALDERON Valentina et al., 2011. *Desplazamiento forzoso, participación laboral femenina y poder de negociación en el hogar: ¿Empodera el conflicto a las mujeres?* Universidad de los Andes, Facultad de Economía, Bogotá.

CHANT Sylvia, 1997. *Women-Headed Households: Diversity and Dynamics in the Developing World*, Macmillan, London.

DJINGAREY Seyni, 2021. *Défis des médias au Burkina Faso, Mali et Niger, avec un accent particulier sur la couverture et l'information sur le terrorisme au Sahel*, International Media Support (IMS), Niamey. www.mediasupport.org visité le 09/02/2023.

GARFINKEL Harold, 1967. *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, New Jersey.

GIDDENS Anthony, 1986. *The Constitution of Society, Outline of the theory of Structuration*, University of California Press, Berkeley, California.

GOFFMAN Erving, 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne, vol. 1 : La représentation de soi*, Les Éditions de Minuit, Paris.

GOUDET Anna, 2021. *Les dynamiques conjugales dans l'immigration : Une lecture par le prisme du genre, de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints*, « Thèse », INRS et UQAM, Montréal.

JACOBSEN Karen, 2005. *The Economic Life of Refugees*, Kumarian Press, Bloomfield, CT.

KAUFMANN Jean-Claude, 2005. *La tentation de l'isolement : Sociologie des liens familiaux et sociaux*, Armand Colin, Paris.

KESMAECKER Melanie Wissing et PAGOT Anaïs, 2015. *Des familles déchirées : les effets des déplacements répétés sur la dynamique familiale dans l'Est de la RDC*, Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), Genève.

- LWAMBO Désirée**, 2013, « Avant la guerre, j'étais un homme : hommes et masculinités à l'est de la République démocratique du Congo », in *Genre et Développement*, vol. 21, n° 1, 2013, pp. 47–66. En ligne, consulté le 14/03/2013. DOI : 10,108 0/13 552 074,769 771
- MOREAU DE BELLAING Louis**, 1990. *Sociologie de l'autorité*, L'harmattan, Paris.
- MUKASONGA Scholastique**, 2012. *La femme aux pieds nus*, Gallimard, coll. « Folio » n° 5382, Paris.
- NATIONS UNIES**, 2006. *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2004 : Les femmes et la migration internationale*, Nations Unies, New York.
- NEGROV Alexander et al.**, « Leadership in the Face of Trauma: A Qualitative Study of Forced Ukrainian Christian Migrants », *Theological Reflections: Eastern European Journal of Theology*, 2/2023, pp. 157–180.
- OCHA**, 2011. *D'une seule voix : le déplacement interne*, [https : //www.unocha.org](https://www.unocha.org) visité le 26/05/2023.
- SOW Fatou**, 1995. *Femmes rurales chefs de familles en Afrique subsaharienne*. Food and Agriculture Organization (FAO), Rome.
- SP/CONASUR** (2022), *Enregistrement des personnes déplacées internes au Burkina*, N° 03, CONASUR, Ouagadougou.
- Thomas William Isaac et Znaniecki Florian** (1919), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, « Une sociologie pragmatique », Paris, Nathan, coll. « Essais et recherches », [Traduction de Yves Gaudillat. Préface de Pierre Tripier 1998].
- UNFPA** (2019), *State of World population 2019: Unfinished Business-The Pursuit of Rights and Choices for all*, New York, UNFPA.
- Weber Max** (1947), *The theory of social and economic organization*, Chicago, Free press and the falcons'wing press, Glencoe, 1ere édition.